



**RETURN BIDS TO:**

**RETOURNER LES SOUMISSIONS À:**

**Bid Receiving - PWGSC / Réception des soumissions -  
TPSGC**

**11 Laurier/11,rue Laurier  
Place du Portage, Phase III  
Core 0B2 / Noyau 0B2  
Gatineau, Québec K1A 0S5  
Bid Fax: (819) 997-9776**

**SOLICITATION AMENDMENT  
MODIFICATION DE L'INVITATION**

The referenced document is hereby revised; unless otherwise indicated, all other terms and conditions of the Solicitation remain the same.

Ce document est par la présente révisé; sauf indication contraire, les modalités de l'invitation demeurent les mêmes.

**Comments - Commentaires**

Ce document comporte une exigence de sécurité

**Vendor/Firm Name and Address**

**Raison sociale et adresse du  
fournisseur/de l'entrepreneur**

**Issuing Office - Bureau de distribution**

Parliamentary Precinct Division/Acquisitions de la Cité  
parlementaire  
222 Queen Street / 222, rue Queen  
Ottawa  
Ontario  
K1A 0S5

<b>Title - Sujet</b> Victoria Build. Heat Exchanger Inst	
<b>Solicitation No. - N° de l'invitation</b> EP770-192301/A	<b>Amendment No. - N° modif.</b> 001
<b>Client Reference No. - N° de référence du client</b> EP770-192301	<b>Date</b> 2019-01-25
<b>GETS Reference No. - N° de référence de SEAG</b> PW-\$PPS-018-27128	
<b>File No. - N° de dossier</b> 018pps.EP770-192301	<b>CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME</b>
<b>Solicitation Closes - L'invitation prend fin</b> <b>at - à 02:00 PM</b> <b>on - le 2019-01-30</b>	
<b>Time Zone</b> Fuseau horaire Eastern Standard Time EST	
<b>F.O.B. - F.A.B.</b> <b>Plant-Usine:</b> <input type="checkbox"/> <b>Destination:</b> <input checked="" type="checkbox"/> <b>Other-Autre:</b> <input type="checkbox"/>	
<b>Address Enquiries to: - Adresser toutes questions à:</b> Groulx, Andy	<b>Buyer Id - Id de l'acheteur</b> 018pps
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> (613) 990-4102 ( )	<b>FAX No. - N° de FAX</b> (613) 990-4447
<b>Destination - of Goods, Services, and Construction:</b> <b>Destination - des biens, services et construction:</b> PWGSC / TPSGC OPERATIONS-VICTORIA BUILDING OPERATIONS-EDIFICE VICTORIA 11 LAURIER ST, 140 WELLINGTON ST GATINEAU-QC K1A 0S5 CANADA	

**Instructions: See Herein**

**Instructions: Voir aux présentes**

<b>Delivery Required - Livraison exigée</b>	<b>Delivery Offered - Livraison proposée</b>
<b>Vendor/Firm Name and Address</b> <b>Raison sociale et adresse du fournisseur/de l'entrepreneur</b>	
<b>Telephone No. - N° de téléphone</b> <b>Facsimile No. - N° de télécopieur</b>	
<b>Name and title of person authorized to sign on behalf of Vendor/Firm</b> <b>(type or print)</b> <b>Nom et titre de la personne autorisée à signer au nom du fournisseur/ de l'entrepreneur (taper ou écrire en caractères d'imprimerie)</b>	
<b>Signature</b>	<b>Date</b>

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
EP770-192301/A	001	018PPS
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
20192301	018ppsEP770-192301	

---

Cette modification #001 est émise pour les raisons suivantes:

- 1 - Prolonger la date de fermeture
  - 2 - Répondre aux questions des soumissionnaires
  - 3 - Émettre l'addenda No. 1
- 

## 1 - PROLONGATION À LA DATE DE FERMETURE

Avis est donné aux soumissionnaires que la date limite de remise des soumissions pour le présent projet est par la présente REPORTÉE du **29 janvier 2019 à 14h** au **30 janvier 2019 à 14h**.

## 2 - Répondre aux questions de soumissionnaires

**Question 1 : Est-ce que le nouvel échangeur de chaleur sera reconnecté au système de contrôle du bâtiment existant? Il n'y a rien dans le devis que j'ai regardé faisant référence aux contrôles (Div 25).**

Réponse 1 : Addenda à venir au devis section 23 57 00.

L'échangeur de chaleur est un équipement indépendant et l'ajout d'un schéma au Système d'Automatisation du Bâtiment doit être effectué par l'entrepreneur en contrôle du bâtiment.

**Question 2 : Les plans montre que les soupapes seront retirées et remplacées pour les quatre AHUs. Pourrais-je demander des éclaircissements au sujet du fournisseur des nouvelles soupapes de contrôles s'il vous plaît?**

Réponse 2 : Addenda à venir aux plans ME-1 & ME-2.

Les soupapes de contrôles existantes seront remplacées et reconnectées par de nouvelles soupapes qui seront connectées au même câble de contrôle. L'entrepreneur en contrôle du bâtiment Victoria est Siemens.

**Question 3 : Devons-nous faire des contrôles sur la pompe de glycol (GL 01) ou est-ce un système indépendant?**

Réponse 3 : Addenda à venir au devis section 23 21 14.

La station d'alimentation de glycol est autonome et n'a pas à recevoir de contrôles supplémentaires à ceux prescrits par le fabricant. La pompe de glycol GL-01 devrait être automatique et démarre pour maintenir le niveau de pression prescrit dans la station d'alimentation de glycol.

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
EP770-192301/A	001	018PPS
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
20192301	018ppsEP770-192301	

---

---

### 3 - ADDENDA N° 01

---

Les changements suivants aux documents de soumission entrent immédiatement en vigueur. Cet addenda fait partie intégrante des documents contractuels.

#### 1 DESSINS

##### ME-1

1. Ajout de la note particulière 2 indiqué sur les soupapes de contrôle 2 voies du schéma de raccordement existant AHU-1 & 2 (3 ME-1) et AHU-3 & 4 (4 ME-1).

##### ME-2

1. Enlèvement des valves trois-voies du nouveau schéma de raccordement AHU-1 à 4.

#### 2 DEVIS

##### Section 23 21 14 – Accessoires pour réseaux hydroniques

1. AJOUTER à l'article 2.4 le point 9 suivant :

.9 L'unité est autonome et indépendante du Système d'Automatisation du Bâtiment. La pompe fournie avec l'unité est automatique et démarre afin de maintenir la pression minimale du système. Un schéma de la station d'alimentation de glycol doit être ajouté au Système d'Automatisation du Bâtiment par l'entrepreneur en contrôle du bâtiment.

2. RÉVISER l'article 2.5 ainsi : « Quatre (4) soupapes de régulation à deux (2) voies doivent être fournies et installées comme indiqué en aval des serpentins de refroidissement des unités AHU-1, AHU-2, AHU-3 et AHU-4. ».

3. AJOUTER à l'article 2.5, point 1, le sous-point 6 suivant :

.6 Les nouvelles soupapes doivent être connectées au câblage électrique et de contrôle des soupapes existantes à être remplacées.

4. SUPPRIMER le point 2 de l'article 2.5.

Solicitation No. - N° de l'invitation	Amd. No. - N° de la modif.	Buyer ID - Id de l'acheteur
EP770-192301/A	001	018PPS
Client Ref. No. - N° de réf. du client	File No. - N° du dossier	CCC No./N° CCC - FMS No./N° VME
20192301	018ppsEP770-192301	

---

#### Section 23 21 23 – Pompes pour réseaux hydroniques

1. AJOUTER à l'article 2.2 le point 11 suivant :

.11 Système de contrôle : Un schéma de la pompe IVS P-01 doit être ajouté au Système d'Automatisation du Bâtiment par l'entrepreneur en contrôle du bâtiment. L'interface doit permettre d'observer l'état et le contrôle de la mise en marche.

#### Section 23 57 00 – Échangeurs de chaleur pour installations de CVCA

1. AJOUTER à l'article 2.1 le point 2 suivant :

.2 Système de contrôle : Un schéma de l'échangeur de chaleur HE-01 doit être ajouté au Système d'Automatisation du Bâtiment par l'entrepreneur en contrôle du bâtiment.

#### **Pièces jointes :**

- Plan mécanique ME-01 & ME-02;

**FIN DE L'ADDENDA**

TOUT AUTRES TERMES ET CONDITIONS DEMEURENT INCHANGÉS